

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-032-18454/25/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Soleam dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes à Port-de-Bouc

138597

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes à Port-de-Bouc a été examiné en Comité National d'Engagement de l'ANRU et a donné lieu à l'établissement d'une convention pluriannuelle et pluri-partenaire traduisant les engagements de l'ANRU, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des villes de Martigues et Port-de-Bouc, de la Région Sud PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, d'Action logement, de la Caisse des dépôts et des Bailleurs sociaux.

Par délibération n° CHL-012-13156/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023, la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc a été approuvée.

Par délibération CHL-008-13278/23/CM du 19 janvier 2023, la révision de l'opération d'investissement n° 2021610300 intitulée « NPNRU du Pays de Martigues » d'un montant de 6 000 000 euros TTC a été approuvée à hauteur de 39 000 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 45 000 000 euros TTC.

Le programme de travaux des espaces publics du NPNRU des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes à Port-de-Bouc porte sur :

- La création, la transformation et la requalification de voiries.
- La création et la requalification de cheminements doux.
- La création et la requalification d'espaces publics.
- La requalification d'espaces verts.
- La réalisation d'aménagements transitoires.
- Des travaux d'aménagement et d'équipement.

Par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2023, la Commune de Port-de-Bouc a approuvé la convention du NPNRU.

Par délibération URBA-043-14344/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023, la Métropole confie à la SOLEAM via une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation des espaces publics de cette opération.

Au vu du déroulement du projet, il est nécessaire d'adapter les dispositions du traité de concession sur les points suivants, tout en restant à budget constant :

- La modification des modalités de mise à disposition des fonds au mandataire afin de simplifier le contenu et les modalités des appels de fonds.
- Un ajustement des modalités de contrôle financier et comptable afin de les adapter au calendrier administratif et budgétaire de la Métropole.

Ainsi, il convient par avenant n°1 à la convention de mandat d'intégrer ces évolutions. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, telle que mentionnée à la convention de mandat, reste inchangée pour un montant total estimé de 28 546 337 € HT, soit 34 255 604 € TTC. Pour l'ensemble de ces raisons, il convient d'approuver le présent avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SOLEAM, aux fins de préciser et modifier son contenu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL 003-9882/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement n°2021610300, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues, d'un montant de 6 000 000 euros TTC ;
- La délibération n° CHL-008-13278/23/CM du Conseil de la Métropole du 19 janvier 2023 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues, l'opération d'investissement n° 2021610300 intitulée « NPNRU du Pays de Martigues » d'un montant de 6 000 000 euros TTC révisée à hauteur de 39 000 000 euros portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 45 000 000 euros ;
- La délibération n° CHL-012-13156/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 portant approbation d'une convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc ;
- La délibération n° URBA-042-14343/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023 déclarant d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement "des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy" à Port de-Bouc ;
- La délibération n° URBA-043-14344/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023 portant approbation d'une convention de mandat avec la SOLEAM relative à la réalisation de travaux d'espaces publics dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes à Port-de-Bouc.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de préciser et modifier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SOLEAM pour la réalisation du programme des travaux des espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes à Port-de-Bouc ;
- Que les modifications ne remettent pas en cause le budget de l'opération ni son programme.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SOLEAM pour la réalisation du programme des travaux des espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain des Aigues Douces-La Lègue et des Comtes à Port-de-Bouc ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de l'exercice 2025 en section d'investissement : Autorisation de Programme n°F310P20D01, opération d'investissement n°250132100D « Aménagements publics NPNRU Port de Bouc ».

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion », de la sous-politique « Renouvellement urbain » et du programme « Renouvellement urbain » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DAO ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT